

Du bon usage du patrimoine

(ou l'intérêt de préciser sa définition)

Concept si important pour l'identité d'une nation, la définition du patrimoine est cependant floue et cela est de nature à poser quelques problèmes, qui, par ailleurs, en disent long sur l'état de notre société. Il importe alors de revisiter cette notion afin d'en préciser les contours, en intégrant l'idée d'« intérêt manifeste » au périmètre (large) du patrimoine.

Par Emmanuel CHERRIER

AXE PHARE "IDENTITE & ORDRE REPUBLICAIN"

L'importance du patrimoine dans l'identité d'une nation est d'une évidence telle qu'il est bien légitime que les pouvoirs publics se soient attachés à le protéger et le mettre en valeur (par la loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, dite « loi Malraux », par exemple). On ne peut dès lors que se féliciter de l'attachement des Français au patrimoine, ainsi qu'en témoigne le succès des Journées européennes du patrimoine ou l'audience des émissions qui y sont consacrées. Mais de quoi parlons-nous ? L'UNESCO le définit ainsi : « *le patrimoine culturel est, dans son sens le plus large, à la fois un produit et un processus qui fournit aux sociétés un ensemble de ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition pour le bénéfice des générations futures. Il comprend non seulement le patrimoine matériel, mais aussi le patrimoine naturel et immatériel* »¹. Rassemblant aussi bien le château de Versailles, le Mont Saint-Michel, les manuscrits de Victor Hugo, que le fest-noz breton, le repas à la française ou la baguette de pain, le patrimoine est aussi divers qu'il est vaste et surtout imprécis. Or, un tel éclectisme n'est pas sans causer quelque embarras.

Les embarras d'un patrimoine supposé

Le rapport au patrimoine qui se développe en France depuis quelques décennies porte à questionnement car il porte parfois à un « *tout patrimoine* » révélateur de l'état de notre société. Une observation empirique des réseaux sociaux et des commentaires postés sous les articles de presse ou publications présentant des décisions ou projets des pouvoirs publics (ou d'acteurs privés, des propriétaires, par exemple) suffit à l'illustrer. Par cette expression, on désigne le fait de considérer tout élément quelque peu ancien (ou pas, d'ailleurs) comme forcément patrimonial. Loin de la volonté de protéger et maintenir un héritage culturel majeur,

un site ou un bâtiment remarquables (ce qui est légitime et nécessaire), cela se porte ainsi sur tout et n'importe quoi, nonobstant que l'élément concerné ne présente pas le moindre intérêt historique, architectural ou environnemental. Ici une ancienne usine (devenue ruine), là une maison abandonnée et autrefois de belle facture, ailleurs un ancien magasin ou le moindre bout de nature, etc. N'ayant que leur ancienneté (parfois relative, quelques années ou décennies) pour justifier d'être préservés, ils suscitent parfois la mobilisation de citoyens opposés à leur démolition ou transformation. Cette volonté de préserver systématiquement tout bâtiment, tout site existant, peut alors déboucher sur un maintien en l'état ou sur la réclamation d'une rénovation pour remise dans l'état d'origine, parfois seulement sur la transformation/modernisation du lieu.

« Et alors ? » pourrait-on dire, ne faut-il pas préserver et transmettre ce qui constitue notre cadre de vie ? La réponse est plus complexe que le « oui » qui vient peut-être spontanément à l'esprit du lecteur. Elle appelle à se pencher de prime abord sur les ressorts d'un tel phénomène, après avoir précisé que nous n'évoquerons évidemment que des endroits ou bâtiments sans caractère patrimonial réel, même si la subjectivité d'un tel classement est évidente et fait d'ailleurs partie intégrante du problème (*infra*).

Pourquoi ce « tout patrimoine » ?

Les causes sont multiples, et la première résulte du flou des contours du concept de patrimoine. Comme on l'a constaté dans la définition posée en introduction, le champ du patrimoine est très vaste. On conçoit qu'il ne puisse être trop précisé sous peine d'exclure d'éventuelles composantes. Il en va de même, d'ailleurs, pour la notion d'œuvres culturelles², et cela semble inévitable. Il ne semble guère envisageable de faire machine arrière, mais

accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français », sans préciser ce qu'est exactement une œuvre capitale...

¹ <https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/digital-library/cdis/Dimension%20Patrimoine.pdf>

² L'article 1^{er} du décret du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles (JO du 26 juillet 1959) dispose en effet que la mission du ministère est « *de rendre*

cela permet à chacun de considérer comme « patrimoine » tout ce qu'il souhaite, puisque le patrimoine est aussi un ressenti, collectif ou individuel. Dans le rapport au processus évoqué par l'UNESCO, il entre pour chacun sa socialisation ainsi que son vécu, fait de souvenirs, de moments (l'ancienne entreprise où on a travaillé, l'ex-école dont on a été élève...) ou simplement de l'habitude de voir tel élément dans le paysage quotidien. Dépourvu de signification quand on le considère froidement, un symbole ne vaut que par le sens dont on l'investit. En l'occurrence, quel est l'intérêt de conserver un bâtiment objectivement sans intérêt culturel avéré, qui ne sera évocateur que pour ceux l'ayant « pratiqué » d'une façon ou d'une autre ? Au-delà de l'anecdote d'une telle attitude, se décèle surtout une certaine nostalgie du passé, dont Chateaubriand³ a bien dit qu'elle était faite d'idéalisation.

Surtout, derrière cette revendication de conserver ou rétablir un bâtiment ou site plutôt banal (sur le plan patrimonial), se lisent pêle-mêle une peur de l'avenir, une tendance au déclinisme (l'avenir est forcément pire que le présent, lui-même pire que le passé) et une envie inconsciente d'arrêter le cours des choses, au mieux pour retrouver dans le panorama l'heureux temps d'avant, au pire pour conserver un « maintenant » jugé encore acceptable par rapport à un futur angoissant. Laissons ici de côté le syndrome NIMBY (*Not In My BackYard*, pas à proximité de moi), qui est le levier de mobilisation de nombre de collectifs s'opposant à des projets d'équipement (éoliennes, autoroutes, lignes de TGV, etc.) et qui relève souvent plus d'une volonté de préserver sa quiétude personnelle que d'un souci patrimonial.

En revanche, la justification officielle de telles mobilisations, à savoir la préoccupation écologique, trouve place dans le problème patrimonial. Considérée comme patrimoine des générations présentes et futures, la nature ainsi sanctuarisée devient immuable aux yeux de ses défenseurs, devant être préservée sans y toucher, voire ramenée à un état antérieur jugé plus favorable, dans la vision idéalisée d'un âge d'or passé⁴. Cette préoccupation environnementale, louable et salvatrice quand elle s'émeut de préserver un cadre de vie harmonieux contre les excès de l'urbanisation et de l'industrialisation (protection de terres agricoles, par exemple), devient sclérosante lorsqu'elle vise à empêcher par principe tout changement et qu'elle relève d'un rêve de décroissance dont il n'a jamais été établi qu'elle serait source de progrès pour l'humanité. L'inconvénient est que ce n'est qu'au cas par cas qu'on peut déceler de quel ressort écologiste il s'agit. Dans la longue histoire (finalement avortée)

de l'aéroport de Notre-Dame des Landes, par exemple, il y avait à faire la part des choses entre le souci sincère de protéger des zones naturelles sensibles, et un anti-modernisme systématique opposé à tout développement.

On l'aura compris, la plupart de ces ressorts ne peuvent qu'inquiéter, tant cela dit de l'état de notre société, anxieuse, perdant confiance en son destin et se réfugiant dans la vision nostalgique d'un passé heureux. Ce constat pose alors d'autres problèmes.

Les problèmes ainsi causés

On signalera ici deux difficultés résultant de cet état de fait. D'une part, rêver du passé qu'on voudrait restaurer dans le panorama urbain pose inévitablement la question suivante : de quel passé s'agit-il ? On se demande à quelle époque il faudrait figer un bâtiment à restaurer. Le débat quant à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris (notamment sa flèche) l'illustre : innover en transformant l'édifice dans le style du XXI^{ème} siècle ? Refaire à l'identique du dernier état des choses pré-incendie ? Pourquoi pas même remonter plus loin, avant les transformations opérées par Viollet-le-Duc ? Ce débat d'historiens et restaurateurs d'art est impossible à trancher ici.

D'autre part, et surtout, l'exagération de la conception du patrimoine peut occasionner d'importants retards dans les opérations d'aménagement du territoire, de rénovation urbaine ou de développement économique, de par les recours en justice ou les pressions que populations ou associations, collectifs de riverains, etc. sont susceptibles de faire. La préoccupation de tout conserver ou restaurer « comme avant » à l'époque du « bon temps » s'avère ainsi étrangère à une réelle politique patrimoniale, laquelle doit opérer des choix, se concentrer sur la préservation de l'essentiel (ne serait-ce que par souci financier) et ne pas se laisser corrompre par l'émotivité irrationnelle. Le souci (nécessaire) du patrimoine ne doit pas obérer l'avenir. Toute société détruit pour créer, avancer et doit savoir opérer un tri entre ce qu'il importe de conserver pour la culture de ceux qui viendront après nous, et ce qui peut laisser place aux nouveaux équipements, indispensables à la vie de l'époque. En témoigne le quotidien des villes d'histoire, telle Rome où nombre d'opérations immobilières mettent à jour des vestiges de l'Antiquité, alors examinés, répertoriés, photographiés par les archéologues, et qui sont, la plupart du temps, ensuite réenfouis pour être préservés et laisser construire le bâtiment prévu.

³ *Mémoires d'outre-tombe*, 1848.

⁴ Voir Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, 1986.

On le voit, le rapport au patrimoine est donc aussi un témoin de la capacité des élus à tenir ferme leur conception de l'intérêt général, sans se laisser distraire par le gonflement excessif d'un concept imprécis. Plus facile à dire qu'à faire, on s'en doute, pour des édiles souvent soumis à la pression de citoyens qui sont autant d'électeurs. C'est pourquoi il importe que la définition du patrimoine soit précisée, afin qu'y entre la notion d'intérêt manifeste. Sans restreindre le moins du monde le champ potentiel du patrimoine, l'utilité réelle d'un élément pour la culture et l'identité d'une nation doit pouvoir être intégrée dans sa définition. Certes ardu à définir, ce concept d'intérêt manifeste s'avère nécessaire afin que cesse cette « foire au patrimoine » confuse et sclérosante.

Nos recommandations

pour les pouvoirs publics culturels

Définir et intégrer le concept d'intérêt manifeste

Pour préciser la définition du patrimoine et écarter ce qui n'a pas de légitimité à y figurer, sans restreindre le champ potentiel du patrimoine

Pour ce, former une commission de spécialistes et une convention citoyenne

Allier spécialistes du patrimoine (historiens, architectes des bâtiments de France, conservateurs du patrimoine, etc.) et citoyens (tirés au sort) s'avère de nature à légitimer la nouvelle définition